

RCS : COLMAR  
Code greffe : 6851

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de COLMAR atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00413  
Numéro SIREN : 850 145 681  
Nom ou dénomination : A L OREE DU CHATEAU

Ce dépôt a été enregistré le 25/05/2020 sous le numéro de dépôt 2471

# PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

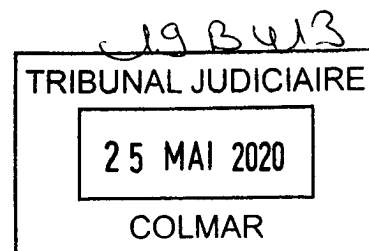
DU 15 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quinze mai à dix heures,

Les associés de la société "**A L'OREE DU CHATEAU**", Société par actions simplifiée au Capital de **1 000 €uros**, divisé en **100 actions** de **10 €uros** chacune, dont le siège est à (67600) KINTZHEIM, 1 Rue du Noyer, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du Président :

Sont présents :

- Monsieur **Patrick COSTEUX**, propriétaire de **33 actions**,
- Monsieur **Vincent ENGEL**, propriétaire de **33 actions**,
- Monsieur **Jean-Claude WILLMANN**, propriétaire de **34 actions**



Total des actions présentes : **100 actions**.

A2421

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur **Patrick COSTEUX**, Président.

Monsieur le Président constate en conséquence que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Puis, il rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

1. Nomination d'un Directeur Général;
2. Pouvoirs à conférer pour l'accomplissement des formalités ;
3. Questions diverses.

La discussion s'ouvre.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

## Première Résolution

L'assemblée générale nomme Monsieur **Jean-Claude WILLMANN**, demeurant 4 Rue Votembach à 68660 LIEPVRE, en qualité de Directeur Général pour assister le Président dans l'exercice de ses fonctions.

Monsieur **Jean-Claude WILLMANN** déclare accepter ces fonctions et remercie pour la confiance qui lui est témoignée, qu'il n'est frappé d'aucune mesure ni d'aucune interdiction l'empêchant d'accepter ce mandat ou d'administrer une société commerciale.

Il bénéficiera des pouvoirs les plus étendus pour représenter la société sous réserve des décisions que la loi ou les statuts réservent expressément au Président et aux assemblées d'actionnaires.

Monsieur **Jean-Claude WILLMANN**, Directeur Général, assumera donc sous sa responsabilité la Direction Générale de la société, contractera en son nom et s'engagera pour tous les actes et opérations entrant dans l'objet social, sans limitation et sans avoir à justifier de pouvoirs spéciaux.

A ce titre et conformément à la loi, il aura vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour représenter la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### Deuxième Résolution

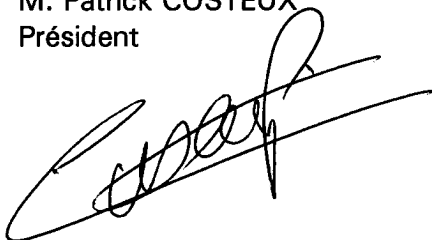
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour l'accomplissement des formalités légales de publicité et de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés, en annexe au Greffe du Tribunal d'Instance de COLMAR.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

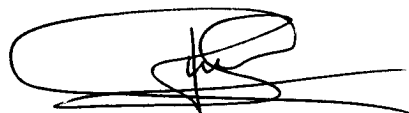
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé le Président et les associés présents.

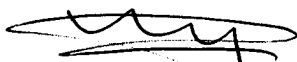
M. Patrick COSTEUX  
Président



M. Vincent ENGEL



M. Jean-Claude WILLMANN  
*(Bon pour acceptation des fonctions  
de Directeur Général)*



*Bon pour acceptation des fonctions  
de Directeur Général*